



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

Charente-Maritime

L'an deux mille dix-sept, le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la salle BCD du groupe scolaire, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 janvier 2017

Présents :

MM VINCENT, PORTIER, MME CROOK, M PERROCHEAU, MMES OLIVIER, BOURDAGEAU, RENOUX, DEBRIS, MM BLAIN, LAIGO, BERNIER, RAUD, LEGER.

Absents excusés :

M. MARTIN procuration à MME OLIVIER
MME EGRETEAU procuration à M. BLAIN

Secrétaire de séance : MME DEBRIS

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité

01/30012017 : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

La réunion publique sur l'aménagement de la place de l'église qui s'est tenue à la salle associative le samedi 28 janvier 2017 a rassemblé environ 120 personnes.

Pour rappel, une pétition contre le projet de réaménagement de la Place de l'église a été déposée en mairie le 11 octobre 2016 alors que la phase PRO du projet devait commencer. Lors de la réunion du 13 octobre qui devait valider le passage à la phase PRO, le cabinet d'urbanistes URBANOVA et le représentant du Département, Monsieur GRAMMONT, ont demandé au maire de régler le problème avec les contestataires avant d'entamer l'étape suivante des études.

Les 230 signataires de la pétition s'opposant à l'abattage des arbres qui bordent le chemin du square derrière l'épicerie sur lequel il est prévu une voie à double sens de circulation des véhicules ont été invités par lettre à la réunion publique.

Monsieur le Maire a exposé au public les deux scénarios envisageables.

Scénario n°1 : continuer le projet global tel que décrit dans la convention du groupement de commandes entre la commune et le département c'est-à-dire l'aménagement de la traverse de bourg et simultanément l'aménagement de la place de l'église,

Scénario n°2 : réaliser la réfection du domaine public départemental (rue de la Commanderie et les deux sections aux extrémités, rues de la Chartrie et des Gachetries), et abandonner l'aménagement de la place de l'église qui ferait l'objet d'un autre projet avec des frais et des délais supplémentaires (nouvelle consultation architecte, urbaniste etc...)

Le scénario n° 1 consiste à créer, sur la place de l'église, une voie structurante à double sens au sud du point multiservices (avec pour contraintes techniques, l'abattage de 5 marronniers et 2 tilleuls) et des places de stationnement ; à rendre l'espace devant l'église aux piétons, à surbaisser le mur de l'enceinte du square situé derrière l'église avec des aménagements paysagers, à reprendre la voie sur le domaine public départemental (rue de la Commanderie, section de départementale, rue de la Chartrie au Nord et rue des Gachetries au Sud) avec mises à niveaux, traitement des trottoirs et aménagements paysagers.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée sa préférence pour le scénario n°1 tout en estimant que la proposition d'URBANOVA est perfectible. Pour l'heure, cette place est trop minérale et des stationnements au plus près du multiservices lui semblent nécessaires.

Des idées intéressantes pour l'aménagement de la place ayant été émises lors de la réunion publique, il propose de retravailler cette partie du projet.

Avant d'entamer un tour de table, il rappelle au public que la décision sera prise à la majorité des membres du conseil municipal.

Mme Nicole DEBRIS exprime le souhait de détacher l'aménagement de la place de l'église et s'oppose à l'abattage des arbres ainsi qu'à la création d'une voie à double sens au sud de l'épicerie. L'aménagement de la place de l'église pourrait faire l'objet d'une requalification en espaces partagés et, lorsque cela serait nécessaire, de la création d'une zone piétonne (par des plots escamotables), la création de places de stationnement sur une

partie de l'espace laissé libre par la déconstruction de l'ancienne salle polyvalente ; le square bénéficierait en outre d'un traitement spécifique où les 7 arbres seraient conservés.

M. Bernard RAUD rappelle à l'assemblée que le conseil municipal en place est pris par le temps. En effet, compte tenu des délais incompressibles, les travaux ne pourront commencer qu'en 2019. C'est d'ailleurs ce qu'a dit M. Baudon, conseiller départemental, lors de la réunion publique du 28/01. Par ailleurs, le fonds de concours (150 000€) aux équipements communaux structurant versé aux communes par la Communauté d'agglomération de La Rochelle ne concerne qu'un seul projet par commune et par mandat. Il rappelle que la fin du mandat est fixé à 2020 et qu'il serait dommage de ne pas bénéficier de ce fonds de concours.

Mme Aurélie CROOK, déplore l'état du square où se trouvent les marronniers avec des pavés relevés, enfoncés ou abîmés. Elle rappelle que la précédente municipalité a enclenché ce projet.

Mme Isabelle BOURDAGEAU, qui faisait partie d'un des 10 groupes de travail lors des ateliers de concertation avec la population, rappelle que son groupe s'était prononcé pour la sauvegarde des arbres et pour la suppression pure et simple de toute voie sur la place de l'église, mais que ce projet n'avait pas été retenu. Le scénario n°1 manque de places de stationnement. Elle tient pourtant à rappeler que dans le village de Néré, des arbres ont dû être abattus lors d'une requalification du centre bourg et le résultat est tout à fait positif.

M. Lionnel BERNIER fait référence à un décret paru en 2016 sur la protection des arbres en milieu urbain dont l'abattage est réglementé. Le projet de construction d'une rue à double sens au sud du point multiservice qui obligerait l'abattage des arbres, selon M. Bernier, est totalement insatisfaisant. La sortie sur la rue de la Commanderie serait plus dangereuse qu'actuellement. De plus, selon lui, la place du champ de foire (dite place de l'église) ressemblerait étrangement à une place « CDA » type Périgny, d'un aspect beaucoup trop minéral. Il préfère conserver la voie de circulation actuelle.

Mme Marie-France OLIVIER estime que l'aménagement de la place de l'église ne lui convient pas. Elle souhaiterait mettre fin à la mission confiée au cabinet d'urbanistes pour l'aménagement de cet espace communal et prendre un autre architecte. Elle se prononce donc pour le scénario 2. Disposant du pouvoir de M. Jean-François MARTIN, elle ajoute qu'il est également favorable au scénario 2.

M. Jean-Louis LEGER pense que le scénario n°1 doit être retenu dans le respect du travail fourni en amont par les ateliers de collaboration avec la population. En outre, le coût du nouvel aménagement serait très élevé.

M. Pierrick BLAIN rappelle qu'en 2008, deux groupes de travail avait été constitués par la précédente équipe municipale. Il en était ressorti, le choix d'une voie au sud du point multiservices et une place déviée. Il se prononce pour le scénario n°1 au même titre que Mme Christelle EGRETEAU qui, par le biais d'un mot dont M. BLAIN donne lecture, estime que le village doit se tourner vers l'avenir. En créant davantage de stationnement, en retravaillant la végétalisation de la place de l'église, en respectant le patrimoine bâti le scénario n°1 donnera une nouvelle dynamique à la commune et ses habitants.

Mme Marie RENOUX se rallie à l'avis de M. LEGER : lors des ateliers de collaboration, 9 groupes de travail sur 10 ont opté pour la création d'une voie structurante au sud du point multiservices. En outre, la route actuelle est dangereuse pour les enfants qui jouent sur la place, notamment le vendredi soir. Son choix se porte sur le scénario n°1.

M. Vincent LAIGO trouve qu'il serait dommage de ne pas prendre en compte le travail fait en amont par les ateliers de collaboration. En outre, il estime qu'il serait dommageable que Bourgneuf ne bénéficie pas du fonds de concours de 150 000 € que la CDA verse à chaque commune par mandat.

M. Jérôme PERROCHEAU précise que le travail fait durant les ateliers de collaboration a déterminé, pour l'aménagement paysager de la place de l'église, 70% de minéral et 30% de végétal. Laisser la place de l'église telle qu'elle est actuellement, (scénario n°2) ne permettrait pas d'organiser un stationnement cohérent et une sécurité optimale pour les piétons. Il en voit pour preuve la fréquentation accrue du café le vendredi soir, lorsque les familles sont présentes avec leurs enfants.

Le choix du scénario n°1 permettrait un traitement cohérent, visant une circulation fluide et l'aménagement de places de stationnement. La sortie de voie sur la rue de la Commanderie sera à sécuriser, l'aménagement paysager de la place de l'église serait optimisé par l'installation de bacs de verdure et des arbres plantés.

M. Stéphane PORTIER estime que la démarche impulsée depuis 2014 est un très bel exemple de participation citoyenne aux projets du village. Pour lui c'est la voie de la démocratie de demain, avec des citoyens pas seulement représentés mais également participants.

Sur le fond, il remarque que la pétition a été l'occasion de faire remonter d'autres problèmes que la seule question des arbres, qui a été son déclencheur. Il a entendu des questions qui relèvent :

- de la sécurité. Comment faire en sorte que les enfants notamment soient en sécurité ?
- du stationnement. Le nombre de places est-il vraiment optimisé ? La question du stationnement minute est sur cette version insuffisamment traitée.
- de l'aspect de la place. Cette grande place minéralisée « n'est pas ce que l'on vient chercher à Bourgneuf ».

En conclusion, s'il ressent un élan collectif pour l'aménagement de la rue de Commanderie, il n'en va pas de même pour la place de l'église.

En l'état, ce projet mérite d'être remis au débat. A son sens, la poursuite du projet est aujourd'hui conditionnée à la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus et d'habitants afin de l'améliorer.

Après avoir remercié les conseillers municipaux de leur intervention, M. le Maire procède au vote à main levée :

Scénario n° 1 : 10 voix pour avec prise en compte des remarques – 5 voix contre

02/30012017 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Un agent contractuel est recruté afin de remplacer la secrétaire de mairie actuellement en poste qui part à la retraite le 1^{er} avril 2017.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat qui sera conclu pour un an à compter du 1^{er} février 2017.

03/30012017 : RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX – IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures)

La délibération du 17 janvier 2012 ne prévoit pas l'attribution de l'IEMP aux agents non titulaires.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire. Il appartient ensuite au maire de déterminer le taux individuel applicable à chaque agent compte tenu des conditions d'attribution ou critères fixés par l'organe délibérant, soit :

- La manière de servir, appréciée notamment à travers le un système d'évaluation mis en place au sein de la collectivité
- La disponibilité, l'assiduité,
- L'expérience professionnelle,
- Les fonctions et le niveau hiérarchique appréciés notamment par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement défini dans le tableau des emplois de la collectivité,
- L'assujettissement à des sujétions particulières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et une abstention, accepte l'attribution de l'IEMP aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la collectivité.

Est abrogée la délibération suivante devenue caduque :

Délibération n° 05/17012012 du 17/01/2012 relative à la mise en place de l'IEMP

04/30012017 : RÉFECTION DE LA RUE DE BETPHAGÉ

Suite à l'effacement des réseaux aériens, M. PERROCHEAU rappelle que trois entreprises ont été consultées pour la réfection de la rue de Betphagé et que l'entreprise LONGUEPE qui a été retenue, propose un devis de 57 490 € H.T. Une subvention de 20 000 € a été notifiée par le conseil départemental au titre des amendes de police.

Cette réfection englobe un revêtement en enrobé à chaud, la reprise des trottoirs, le changement de certaines bordures.

Monsieur BLAIN propose l'aménagement de ralentisseurs sur cette voie.

En attendant le commencement des travaux de réfection qui aura lieu le second semestre 2017, il sera nécessaire de prévoir le passage des employés communaux pour boucher les nids de poule.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'attribution du marché de réfection de la rue de Betphagé à l'entreprise LONGUEPE, autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire et à demander des subventions les plus larges possibles.

05/30012017 : TARIFS COMMUNAUX POUR LA RÉGIE DE RECETTES « ANIMATION DU VILLAGE »

Il est prévu l'organisation d'un spectacle « chansons françaises » le 25 mars 2017 à la salle associative de Bourgneuf. Le projet sera porté par la commune. Le cachet de l'artiste est de 1500 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. PORTIER, adjoint chargé de l'animation et la vie du village, le conseil municipal délibère sur les tarifs d'entrée au spectacle :

Enfants de 0 à 6 ans : gratuit

Enfants de 7 à 12 ans : 6 €

A partir de 13 ans et adultes : 12 €

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le tarif proposé.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Isabelle BOURDAGEAU déplore que la sortie du chemin de la Corderie sur la rue de Betphagé ne soit pas sécurisée pour les vélos qui sortent sur la rue de Betphagé. Il faudrait inciter les voitures à rouler moins vite sur cette voie.

Madame Marie-France OLIVIER déplore les incidents qui se sont produits au niveau du chauffage de la salle communale et du gymnase durant les grands froids. La Société DALKIA a dû intervenir plusieurs fois avant de solutionner le problème.

Monsieur Pierrick BLAIN fait part de son insatisfaction vis-à-vis de l'ancien prestataire chargé de la maintenance des installations de chauffage. Un délai de prise en main du matériel sera nécessaire à DALKIA.

Une table en béton a été installée par la CDC Plaine d'Aunis à l'ancienne décharge. Monsieur Blain propose de la faire démonter pour l'installer à côté des jeux extérieurs sur le stade.

La réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires se renforce. Suite à une réunion sur le développement durable à laquelle il a assisté, M. BLAIN propose de végétaliser le cimetière. M. PERROCHEAU rappelle la difficulté d'une telle mise en œuvre du cimetière au vu des normes handicapés.

Madame Marie RENOUX s'était interrogé lors d'un précédent conseil municipal sur le rôle de l'ALPMS sur les 10 nouvelles communes entrantes dans la CDA en 2014. Le périmètre d'intervention sera prochainement revu et sera opérationnel dès le 1^{er} avril 2017 pour les 28 communes de la CDA.

Monsieur Vincent LAIGO explique que dans la continuité des travaux d'aménagement de la Place de l'église, il serait souhaitable d'inciter les habitants à terminer leurs murs et murettes d'enceinte. Il se propose de contacter les personnes concernées.

Monsieur Jérôme PERROCHEAU indique que les travaux ont été réceptionnés rue de Betphagé pour la partie France Télécom. CITEOS procède à la pose de massifs pour 7 candélabres qui seront livrés prochainement.

Certaines bandes de STOP devront être repeintes en interne par les agents communaux.

Monsieur Stéphane PORTIER, adjoint en charge de la communication, des associations, de l'animation et de la vie du village rappelle les prochains moments forts du village :

- Le bulletin municipal n°12 sera disponible le premier week-end de mars.
- Bourgneuf-Festivités s'est recomposé le 24 janvier, avec un nouveau groupe de 13 personnes.
- La réunion avec les associations du 17 janvier a permis d'établir le calendrier des animations du premier semestre. Les prochaines dates sont les suivantes :

4 février : soirée nouvel an chinois organisée par l'APE

11 février : inauguration d'une boîte à livres en centre bourg, à l'initiative du groupe culture

11-12 février : Expo « l'école autrefois » organisée par AFR, avec une animation le samedi 11 à 16h00 « Et si on repassait le certificat d'études ? ».

8 et 11 mars : animations « printemps des poètes » proposées par le groupe culture

18 mars : grande soirée des jeux

25 mars : concert Nougaro tribute avec Laurent Malot

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

La secrétaire, Nicole DEBRIS



Le Maire, Paul-Roland VINCENT

